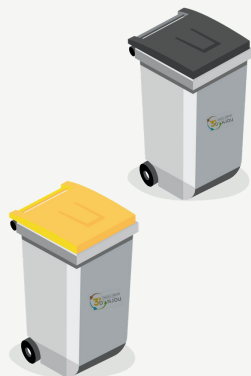


# AGENT DE PRÉ-COLLECTE : DES POSTES À MULTIPLES FACETTES !

Que vos déchets soient **collectés dans des bacs** ou déposés dans des **points d'apport volontaire**, des agents des 3RD'Anjou assurent la gestion et la maintenance de ces équipements pour vous apporter un service optimisé.

## Maintenance et distribution des bacs : un suivi alliant le terrain et la gestion administrative.

Que ce soit pour un **emménagement**, pour une **modification de volume** ou dans le cas d'un **besoin de réparation** de bac, les agents de pré-collecte viennent à votre domicile pour effectuer les changements demandés auprès des agents d'accueil des 3RD'Anjou. Ces interventions, à **raison d'une par an maximum, ne sont pas facturées**.



Afin de répondre à toutes les demandes, ces agents doivent organiser les plannings, assurer le suivi administratif mais également effectuer les réparations, le lavage et l'entretien des bacs sur le site technique. Il assure ponctuellement **des suivis de pré collecte** afin de s'assurer de la qualité de la collecte.

## Maintenance préventive et curative des points d'apport volontaire : une nécessité pour un service de qualité.

Les points d'apport volontaire sont suivis par un agent dédié qui assure leur entretien au quotidien. Cet agent planifie ses journées afin de répondre **aux alertes informatiques de dysfonctionnement et aux appels des usagers** liés à des tambours bloqués par des déchets trop encombrants, batteries à recharger, contrôleur d'accès à changer, etc.



Ces équipements nécessitent également des **lavages réguliers dans l'année** (intérieur et extérieur) assurés en interne ou par des prestataires, mais aussi des opérations de maintenance afin de garantir la sécurité et prolonger leurs durées de vie.

En complément, cet agent doit assurer l'installation de nouveaux équipements (préparation, suivi des chantiers, relations avec les prestataires, etc.).

## Quelques conseils pour ces équipements.

**Si vous constatez que votre bac est dégradé (couvercle cassé, collerette fissurée à l'avant du bac, etc.) n'attendez pas et appelez le 02 41 59 61 73 pour faire réparer votre bac.** En effet, cette détérioration peut empêcher la collecte de vos déchets.



**Ne déposez pas dans les points d'apport volontaire de déchets trop volumineux, ils bloquent les tambours et empêchent tout nouveau dépôt.**

**Les déchets encombrants, type : cartons bruns d'emballages, cagettes, etc., doivent être déposés en déchèterie.**